

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 35_CC_2018_CCDS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE DE SINNAMARY

Séance du 19 juillet 2018

Date de convocation : 12 juillet 2018 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-huit et le dix-neuf juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, Line LETARD, Armide MATHIEU, Justine MINDJOUK – SAÏBOU, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Vanessa BOIS-BLANC-CHASE,

Denis BURLLOT à François RINGUET,

Enrico WILIAM à Justine MINDJOUK-SAÏBOU,

Wansy JEAN-FORT à Céline ZULEMARO

Absents excusés :

Pierre HO WEN SZE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN

Absents non excusés :

France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Daniel MANGAL, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«L'équipe féminine de basketball de Sinnamary a remporté, pour la 25^{ème} fois, le championnat de Guyane 2017-2018 le 26 avril 2018. Ce nouveau sacre a donné l'opportunité à l'équipe de basketball de représenter la Guyane au championnat Féminin des clubs Antilles Guyane GUYAMARGUA qui s'est déroulé en Martinique au Hall de rivière Salée du 09 au 14 mai 2018.

A ce jour il reste des impayées qui s'élèvent à 3 349€ (trois mille trois cents quarante-neuf euros) pour lesquelles l'Union Sportive de Sinnamary souhaiterait une aide financière exceptionnelle de l'EPCI.

UNION SPORTIVE DE SINNAMARY						
COMpte RENDU DU DEPLACEMENT EN MARTINIQUE POUR LE CHAMPIONNAT "GUYMARGUA" 2018						
COMPOSITION DE LA DELEGATION : 23 PERSONNES						
B DUREE DU DEPLACEMENT: 5 JOURS (DU 09/05 AU 15/05/2018)						
RESULTAT/ 4ème PLACE						
LIBELLE	QUT	P.U.	Mt TOTAL	Mt PAYE	Reste à payer	OBSERVATIONS
BILLETS D'AVION PAYES A HAUTEUR DE 75% PAR LA LRBBG	13	519,00	6747,00	5060,00	1687,00	Somme à verser à la LRBBG qui a fait l'avance des frais
BILLETS PRIS PAR LA CTG	3	699,00	2097,00	2097,00	0,00	
BILLETS PRIS PAR LE CLUB	3	554,00	1662,00		1662,00	Somme à verser à l'agence "THOMAS COOK" avant le 31 /07/2018
BILLETS PRIS PAR LE CLUB	4	699,00	2796,00	2796,00		
RESTAURATION+ COLLATION	23		1732,00	1732,00		
LOCATION DE:UN MINIBUS +UNE VOITURE	2		1041,93	1041,93		
CADEAUX/EQUIPES, DIRIGEANTS	26	15,00	390,00	390,00		
PHARMACIE,KINE,SOINS			500,0	500,00		
HEBERGEMENT	20	112,50	2250,00	2250,00		
TOTAUX			19215,93	15866,93	3349,00	Montant de l'aide souhaitée 3 349,00 €

Aussi, je vous demande donc de bien vouloir délibérer quant à :
L'attribution d'une subvention d'un montant de **3 349,00 € (trois mille trois cent quarante-neuf euros)** à l'Union sportive de Sinnamary au titre de l'exercice 2018. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;
- Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;
- Vu** le rapport de présentation ;
- Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juillet 2018 ;

Après avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

DECIDE :

- Article 1^{er} :** **DE DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur Le Président.
- Article 2 :** **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 349€ (**trois mille trois cent quarante-neuf euros**) à l'Union sportive de Sinnamary pour permettre au club de faire face aux dépenses liées à la participation de l'équipe de basketball au championnat Féminin Antilles Guyane qui s'est déroulé en Martinique du 09 au 14 mai 2018.
- Article 3 :** **D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 09
 Nombre de procurations : 04
 Nombre de votants : 13
 Pour : 12 (dont 04 procurations)
 Contre : 01
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 19 juillet 2018

Pour extrait et certifié conforme

Le Président

François RINGUET



Ghislaine STANISLAS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 27 juillet 2018 12:20
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20180727-10919.xml; 973-200027548-20180719-35_CC_2018_CCDS-DE-1-2_11039.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-07-27

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 35_CC_2018_CCDS

Objet acte: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE DE SINNAMARY

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.5-Subventions

Identifiant Acte: 973-200027548-20180719-35_CC_2018_CCDS-DE
